COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU

VENDREDI 16 AVRIL 2021

LA DIRECTION : M. DEPARDIEU, Mme ROIBET, M. GODART.

SYNDICAT FO :

Mme LEROY, Mme GROMELLE, MME ALONZO MERCIER, Mme CASAMATTA, M. COUSSINET, M. GARRIDO, M. CASAMATTA Bruno, M. POULLINET, M. BOUHOU, M. METIFIOT.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO

M. ANGULO, M. SALIBA.

SYNDICAT CFDT :

M. MERABET, M. JEAN.

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT

M. ROCHETTE

Début de la réunion : 8H30.
Fin de la réunion : 12H10

- **1- APPROBATION DES DEUX DERNIERS COMPTES RENDUS.**

M. DEPARDIEU demande s'il y a des observations sur les deux derniers comptes rendus du 19 mars et du 7 avril.

Aucune observation, les 2 PV sont validés à l'unanimité.

M. DEPARDIEU félicite le secrétaire pour le sans-faute.

- **2- MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

Fin de CDI pour M. WEBER le 30 avril 2021.
Départ en retraite progressive pour M. NAVRATIL début avril, jusqu'au 31/03/2022.

Embauche CDD du 6 avril 2021 :
BOLLON Laurent, PEYRE Emmanuelle, PONDESSERRE Olivia, YOUNSI Sabah

Embauche CDD du 19 avril 2021 :
DJENNA Atef, VETTE Fatima, NIOURI Adam

Fin de CDD du 11 avril 2021 :
Mme AMINE, M. BERQUET, M. BARIM, Mme BENDERBAL, Mme BOUAISSA, Mme BOURAS, M. DJENNA, Mme DURAND, M. NIOURI, Mme VETTE

Fin de CDD du 18 avril 2021 : Mme PONDESSERRE.

M. SALIBA demande où en est l'entreprise pour le poste de contrôleur de parc.

Mme ROIBET répond que le poste est suspendu à cause du flou contractuel dans lequel se trouve l'entreprise.

M. BOUHOU demande qui au service technique va s'occuper des missions que devait faire l'agent prévu pour ce poste, très important pour l'entreprise, maintenant qu'il est suspendu.

M. DEPARDIEU répond que l'entreprise a pu s'en passer jusqu'à aujourd'hui et qu'elle peut s'en passer encore un an. Celle-ci continuera quand même à faire le nécessaire pour améliorer l'état de ses véhicules.

M. GARRIDO demande qui va s'occuper du suivi de l'état du parc suite à la mise en place des nouvelles feuilles de route. Il rappelle la difficulté avec laquelle elles l'ont été. Le risque est que les conducteurs signalent les anomalies et que rien ne soit fait derrière.

Mme ROIBET répond que la direction avait mis en place cette mission car elle connaît l'importance et le besoin de l'entreprise sur ce sujet, la conjoncture veut que cette mission soit suspendue, mais elle continue à mettre en place des solutions de remplacement.

M. SALIBA pense que le fait de ne pas faire passer les CDD en CDI et de ne pas créer ce nouveau poste suscite une inquiétude, surtout en connaissant la situation dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis de l'avenir de l'entreprise, sur le fait de ne pas savoir s'il y aura une DSP, une régie, ou une SPL. Au niveau de l'emploi, nous n'avançons plus.

M. DEPARDIEU répond que cela n'est pas dû à la situation contractuelle, mais à la situation sanitaire. Si demain l'entreprise a une baisse de l'offre, le fait d'avoir des CDD rend les choses plus simples, évite la suppression de CDI et peut éviter le chômage partiel.

M. ANGULO dit que c'est un secret de polichinelle et que l'entreprise va changer de mode de gestion. Ce qui interroge c'est que la direction parle souvent de diminution de l'offre, et il rejoint M. SALIBA sur le fait que cela crée de l'inquiétude.

M. DEPARDIEU répond que M. ANGULO a sûrement raison et que l'entreprise se dirige vers une SPL, seulement cette décision ne sera prise qu'à l'issue du conseil communautaire du 26 avril. L'entreprise constate juste que la fréquentation ne cesse de baisser et que celle-ci est bien obligée d'envisager une éventuelle baisse de l'offre au cas où celle-ci se produirait. Sur les CDI, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, en ne passant pas les CDD en CDI l'entreprise protège les CDI.

M. BOUHOU rappelle que l'entreprise va rapidement être à -10/15 CDI si celle-ci continue à ne pas remplacer les départs en retraite.

Mme ROIBET répond que sur l'année 2021 ce nombre sera d'une dizaine et que c'est le nombre que M. DEPARDIEU a évoqué au dernier CSE.

M. GARRIDO demande le registre unique du personnel afin que l'on puisse comptabiliser les entrée et sorties du personnel.

Mme ROIBET répond que tous les mois en CSE nous faisons la mise à jour des personnels rentrant et sortant mais si vous voulez consulter le registre, il est disponible auprès du service RH, vous prenez RDV afin de le consulter.

- **3- FORMATIONS AVRIL.**

Formation au cadre légal du 6 au 7 avril :
Mrs AUVRAY, BRAVO, FALICON, FERRER, PRADON, ROBERT et ZEGHLI. Mme CHOUALI.

Recyclage tramway du 23 avril :
Mrs LECRON, ROCHE et LO BUONO.
Mme LACHHAB. (À confirmer).

Journée sécuritaire du 2 avril :
Mrs GARINO et FOUGEROUSSE.

M. GARRIDO dit qu'en CSSCT on s'est posé la question sur la gestion des conflits et les risques psychosociaux avec toutes les mesures de restriction, couvre-feu, COVID, télétravail, etc…, les salariés n'ont plus de loisirs et peuvent être en situation de détresse.

Mme ROIBET répond qu'effectivement la période est anxiogène et que si quelqu'un connaît des personnes dans ce cas, de leur dire de ne pas hésiter à se manifester. Ils peuvent orienter les intéressés vers les personnes formées pour cette situation.

M. GARRIDO demande ce qui est fait en amont pour justement éviter d'en arriver là et rappelle que toutes les mesures mise en place tel que le bien-être au travail ont été mise en stand-by avec le projet TRAM, il y a aussi de fortes demandes pour la réouverture de la salle de sport.

Mme ROIBET répond que la formation gestion des conflits est maintenue sur le second semestre. Une formation plus orientée pour les vérificateurs sera effectuée aussi si d'autres personne ont des idées, ne pas hésiter à nous en parler. Il faut être vigilant et chacun doit garder le plus grand calme possible.

M. DEPARDIEU rajoute que dès qu'il sera possible de rouvrir la salle de sport et de faire toutes les activités qui peuvent aider les salariés, ce sera fait.

M. ROCHETTE demande pourquoi les pompistes ne passent plus la FCO.

Mme ROIBET répond qu'un nouveau décret n'impose plus la FCO au personnel ne faisant que du convoyage de véhicule, même si ceux-ci roulent sur la voie publique pour rejoindre leur dépôt.

M. GODART rajoute que l'importance c'est le fait qu'il n'y ait pas de voyageur à bord du véhicule et que le conducteur possède le permis D, les essais techniques, par exemple, bénéficient de la même règle.

- **4- PRÉSENTATION DU FUTUR NOUVEAU DIRECTEUR M. GODART ET ACTUALITÉS DE TCRA.**

Un tour de table est fait pour présenter les membres du CSE ainsi que les représentants syndicaux et les délégués syndicaux à M. GODART, puis celui-ci se présente à son tour.

M. GODART se présente à son tour.
M. GODART : je m'appelle GODART Guillaume, je suis arrivé il y a quelques jours, cela fait 7 ans que je suis dans le groupe Transdev en commençant directeur d'exploitation dans une filiale d'Île-de-France à Argenteuil.
J'ai ensuite dirigé un autre réseau dans l'Essonne avec une démarche énergétique dirigé vers le VNG. Avant d'arriver chez Transdev, j'ai passé 6 ans dans l'ingénierie où j'ai participé à la construction d'une ligne de tramway. J'ai travaillé sur le tramway de Brest, sur le tramway parisien et celui de Valenciennes. Cela me permet de bien connaître les structures d'un tramway et tout son environnement d'un point de vue technique.
Avec ma famille, nous sommes très heureux d'arriver ici et de découvrir cette belle région qu'est le sud-est. Je suis aussi très heureux de rejoindre TCRA, car une de mes aspirations était de pouvoir diriger un réseau urbain en province ayant aussi une exploitation de tramway.
Je suis originaire d'une ville qui s'appelle Armentières dans le nord de la France. J'ai fini mes études à Paris et j'ai commencé à travailler sur Paris pendant 10 ans.

Le CSE souhaite une bienvenue à M. GODART.

M. DEPARDIEU poursuit avec l'actualité de TCRA en disant qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau depuis le dernier CSE extraordinaire.
La semaine de la réunion nous avons 23 agents en chômage partiel pour garde d'enfants, 25 prévus la semaine suivante, et 13 la semaine d'après pour l'instant. Nous avons quelques 6 cas covid ou contact. Les documents sont à la disposition du secrétaire du CSSCT et de la commission.

M. GARRIDO demande si l'entreprise a un retour de la médecine du travail au niveau de la vaccination. Il y a trois semaines, ils n'avaient pas de vaccin, est-ce toujours le cas.

Mme ROIBET répond que Mme TALON a reçu l'information que la médecine du travail avait reçu quelques doses sans savoir combien de personnes pouvaient être vaccinées. Celles-ci ne sont destinées qu'aux plus de 55 ans sans comorbidités.

M. GARRIDO revient sur les vitres en polycarbonate installées sur les bus et dit que les conducteurs en sont contents. Pour ce qui est des stores dans les GX, le service technique va étudier le fait de mettre aussi des vitres en polycarbonate, car le store ne tient pas et s'arrache lors de l'ouverture du portillon.

M. BOUHOU demande si un conducteur ayant un rendez-vous pour la vaccination un jour de travail sera relevé ou pas.

M. DEPARDIEU répond que l'entreprise fera le nécessaire pour que celui-ci aille à son rendez-vous, mais que l'idéal est qu'il prenne rendez-vous un jour de repos.

- **5- MUTUELLE**

M. POULLINET intervient sur ce point pour dire que M. LAMALAM et lui-même ont démarché des mutuelles et ont reçu des devis qui présentent un bon rapport qualité prix. Celles-ci ont néanmoins besoin de certaines informations qui ont été demandés à Mme ROIBET, qui a répondu que c'est le CSE qui doit s'occuper de cet appel d'offres en concertation avec les syndicats et l'entreprise.
Elle a aussi mis en garde sur l'importance des données devant être envoyées aux mutuelles.

M. SALIBA précise que c'est le CSE par l'organisation syndicale FO qui a mandaté Mrs LAMALAM et POULLINET pour cette démarche et demande s'il est possible d'avoir les documents pour poursuivre celle-ci et monter un cahier des charges.

Mme ROIBET répond que la démarche doit être lancée en CSE et demande à ce que celui-ci se pose les bonnes questions à savoir si c'est la qualité de la mutuelle qui est en compte.

Mme CASAMATTA rappelle que Mme DI GUISTO nous avait présenté de très bons chiffres et avait proposé une éventuelle baisse des cotisations ou une augmentation des prestations.
Le fait est qu'en début d'année la seule chose qui a été obtenue, c'est une augmentation, certes minime, mais une augmentation quand même alors que nos chiffres sont très bons. Il y a des raisons d'être insatisfaits, les salariés s'aperçoivent que cela ne sert à rien d'être un bon élève car on nous augmente quand même pour des raisons qui n'en sont pas. Le rôle du CSE est de faire au mieux pour l'ensemble des salariés et de les satisfaire.

M. SALIBA rappelle que lors de la dernière réunion au sein du groupe avec M. ANGULO, la position était qu'il n'y aurait pas d'augmentation vue les bons chiffres.

M. DEPARDIEU répond que la personne qui a annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation été sincère, mais maladroite, et le CSE prend des raccourcis qui sont dangereux, le fait de vouloir changer de mutuelle ne doit pas être basé sur le seul fait de l'augmentation de 1%.

M. ANGULO répond que sur la forme, lorsque l'on annonce que l'on n'augmentera pas, on n'augmente pas.

M. DEPARDIEU rajoute que c'est un débat qui doit avoir lieu en CSE et pas par l'intermédiaire de représentants des salariés sans que la direction ne puisse en débattre.

M. BOUHOU rappelle que le fait de démarcher les mutuelles a été annoncé au mois de décembre par le CSE.

M. ANGULO rajoute que la soi-disant raison de l'augmentation des mutuelles était l'augmentation du PMSS, mais celui-ci n'a pas augmenté.
Deuxièmement un appel d'offres doit être fait pour la simple et bonne raison qu'au mois de juin 2022 nous sortirons du groupe. Il faut leur faire payer l'engagement qu'ils n'ont pas respecté, juste sur le principe du respect des salariés, le CSE va faire un appel d'offres.

M. DEPARDIEU a l'impression que les salariés sont satisfaits de la mutuelle.

M. GARRIDO répond qu'il y a trop d'intermédiaires et que cela nuit au bon déroulement d'un dossier. On est toujours obligé de les relancer pour des dossiers qui sont pourtant simples et cela n'est pas normal, on paye un service et celui-ci n'est pas à la hauteur.

M.SALIBA rajoute que lorsque les démarches seront faites, ce n'est pas le CSE qui décidera, mais les salariés.
Lors du choix d'Harmonie, une assemblée générale a été faite pour voter ce choix, et il en sera de même si on doit en venir là.

M. DEPARDIEU prend note de la démarche faite par le CSE de prospecter pour une nouvelle mutuelle.

M. ANGULO rajoute qu'il faut faire un appel d'offres et pouvoir fournir le dossier.

Mme ROIBET dit qu'elle est d'accord, qu'il faut faire cet appel d'offres et monter le dossier au niveau du CSE. Il faut que cela soit mis à l'ordre du jour du prochain CSE.

M. JEAN dit qu'il rejoint le syndicat majoritaire FO sur le sujet, et rappelle que les salariés sont aussi mécontents de ne plus avoir de carte de mutuelle et que tout se fasse en dématérialisé.

La décision est prise de mettre ce point au prochain ordre du jour.

M. DEPARDIEU revient sur les congés d'été pour dire qu'il n'y a que deux cas qui sont examinés par le planning, mais rien de bien bloquant. Le taux de satisfaction est proche de 100%.
Le jour de la réunion, le Maire d'Avignon rencontre la ministre de la Culture pour savoir si le festival aura lieu ou pas et nous attendons cette réponse avec intérêt, car les vacances des salariés et les services de juillet sont souvent en concordance avec celui-ci.
La fréquentation au mois d'avril est de moins 43% et les recettes vont être aussi de cet ordre.

- **6- DÉSIGNATION D'UN(E) RÉFÉRENT(E) HARCÈLEMENT SEXUEL**

M. ANGULO préférerait que l'on nomme ce réfèrent « référent harcèlement » car il gérera tout type de harcèlement et pas que les cas de harcèlement sexuel.

La direction n'y voit pas d'inconvénient et propose de désigner ce référent parmi les représentants du personnel. Ce référent viendra travailler avec le référent de l'entreprise qui sont Mme BERTRAND et Mme TALON.

Le CSE nomme Mme LEROY Stéphanie référente harcèlement à l'unanimité.

M. SALIBA demande à ce que Mme LEROY soit formé sur le harcèlement.

- **7- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FORMATION**

M. DEPARDIEU donne la parole à Mme LEROY pour le compte rendu de la commission formation. (Fichier joint)

La direction félicite Mme LEROY pour le compte rendu très fidèle à la réunion.

M. GARRIDO se pose la question sur la compétence de l'organisme de formation.

Mme ROIBET répond qu'il est difficile de contrôler l'efficacité de l'organisme, mais constate néanmoins que les 11 candidats ont réussi l'examen du titre professionnel, dont 5 rattrapages. Elle précise aussi que tous auront droit à de la conduite accompagnée à leurs débuts chez TCRA.

M. GARRIDO constate que les nombre heures de conduite pour les contrats pro est d'une vingtaine d'heures et que pour un salarié en permis sec il est de 3h puis 5 h après relance. Il demande à ce que ce soit amélioré pour le passage du permis de futurs agents comme ceux du service technique.

Mme ROIBET répond que l'on peut très bien changer d'organisme si celui-ci remplit le cahier des charges de l'entreprise. Elle précise qu'un complément de formation bus donné par le service formation à ce salarié.

- **8- POINT CONTENTIEUX CSE / URSAFF**

Mme ROIBET annonce que suite à la décision du CSE de poursuivre au tribunal l'URSAFF, une audience de mise en état a eu lieu le 8 mars pour constater que les dossiers étaient prêts et l'audience de plaidoirie a été fixée au 12 janvier 2022 devant le pôle social d'Avignon.

- **9- VOYAGES CSE.**

Mme CASAMATTA fait le point sur les voyages en cours au CSE, le voyage en Grèce du 19 au 26 juin et la croisière du 25 juin au 2 juillet qui sont toujours maintenus au moment où ils en parlent. Elle tiendra les salariés au courant si quoi que ce soit devait changer, et sur les modalités des voyages s'ils sont maintenus.

M. GARRIDO rajoute qu'à un moment donné il faudra prendre une décision, l'agence de voyages doit nous donner une réponse fin avril. Selon cette réponse une décision devra être prise sur le remboursement ou pas des salariés.

Mme CASAMATTA rajoute qu'elle a averti l'agence que dans l'hypothèse où les voyages seraient de nouveau reporté, le CSE exigerait le remboursement de ses salariés.

M. POULLINET demande en cas de voyage annulé, si les salariés peuvent reporter leurs congés.

M. DEPARDIEU répond que l'on doit pouvoir reporter les congés en cas d'annulation. Il faudra juste le savoir un peu en amont pour pouvoir ajuster le nombre de CDD dont l'entreprise aura besoin à ce moment-là.

M. GARRIDO voudrait avant de terminer le CSE, revenir sur les évènements qui ont conduit à l'intervention de la police il y a deux jours et voudrait une enquête du CSSCT pour pouvoir améliorer ce qui peut l'être lors de tels événements.
Ce jour-là c'était une arme factice, mais si un jour cela devait être une vraie arme que l'on soit préparé à agir de la bonne façon même s'il est difficile d'y être préparé.

M. ANGULO se demande comment on a pu manquer autant de bon sens, et dit que l'on aurait dû tout arrêter dès le moment où l'individu a été aperçu avec une arme.

M. DEPARDIEU répond qu'une enquête sera diligentée et que la lumière sera faite pour connaître la chronologie des évènements et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Mmes LEROY et ALONZO MERCIER ainsi que M. CASAMATTA font part de leurs sentiments de frayeur aux moments des faits.

M. DEPARDIEU répond que les agents de TCRA ne sont pas des policiers et que ce n'est pas à eux d'intervenir dans de tels moments. Il faut une présence policière pour pouvoir enlever l'envie de faire des incivilités à ce genre de personne.

M. SALIBA rajoute que ce n'est pas la gestion de la police qu'il remet en cause, mais ce n'est pas normal que l'on ait laissé rouler la rame avec un individu armé à l'intérieur. La gestion du conducteur par la suite a été elle aussi particulièrement mal faite, car celui-ci s'est retrouvé dans le même tramway que l'individu, en allant porter plainte.

M. DEPARDIEU termine en disant qu'une enquête sera faite pour connaître les tenants et aboutissants de cet évènement.

Fin de séance 12H10.

Le secrétaire M. COUSSINET.